



Épreuve « **ENTRETIEN** » du **CQP cordiste niveau 2**

I. Dossier d'expérience professionnelle de chantiers (livret 2)

Le dossier de chantiers (livret 2) doit être remis au plus tard la veille des épreuves. Il est étudié par une commission de validation constituée de plusieurs membres du jury des certifications. Il renseigne sur l'activité professionnelle du candidat, son recul sur le métier et l'invite à présenter succinctement des chantiers d'exceptions où il y avait de préférence des problématiques d'accès sur corde complexes.

Il doit comporter et suivre le plan suivant :

1. C.V. général. Il doit préciser s'il y a lieu le niveau de pratique dans l'une des activités sportives liée à la cordes et préciser éventuellement les qualifications ou diplômes dans ce domaine (Brevet d'état, Brevet Fédéral, etc.) :

- ✓ Copies des attestations de capacité des formations suivies (autres que Travaux en Hauteur ou Cordiste) depuis le début de l'activité professionnelle ;
- ✓ Copie des diplômes liés aux activités sportives cordes, Brevet d'État, Brevet Fédéraux, etc. ;

2. Présentation de l'expérience professionnelle dans le métier de cordiste et toutes les formations suivies :

- ✓ Copies des diplômes, titres ou certifications françaises et étrangères ;
- ✓ Copies des attestations de capacité des formations travaux en hauteur, d'accès sur cordes et cordistes (diplômantes, certifiantes, qualifiantes ou pré-qualifiantes) ;
- ✓ Le registre de chantier sur l'ensemble de sa carrière (support fourni) ;

3. La présentation de 3 situations de travail différentes qui présentent de l'intérêt sur des problématiques variées d'accès sur cordes ou sur des tâches à réaliser.

9 pages minimum sont exigées pour les présentations succinctes des 3 situations de travail (3 pages par chantiers), avec maximum de 30 % de photos et document de chantier (PPSPS, plans, FDS, etc.). Il n'est pas nécessaire de faire de longues phrases, des dessins ou croquis originaux peuvent remplacer avantageusement les "grandes phrases" pour ceux qui maîtrisent mal la rédaction en langue française.

- ✓ Présentation succincte de l'entreprise pour chaque chantier présenté (si différente) ;
- ✓ Contexte du chantier : tâches à réaliser ; environnement de travail ; durée ; nombre de cordistes sur le chantier ; etc. ;
- ✓ Rôle exact dans la réalisation de la tâche ;
- ✓ Définition du poste de travail ;
- ✓ Identification des risques de l'intervention ;
- ✓ Analyse critique des moyens de prévention mis en œuvre :
 - Prévention des risques liés aux chutes de hauteur et à l'utilisation des cordes ;
 - Prévention des risques liés à l'environnement de travail ;
 - Prévention des risques liés à la tâche à réaliser ;
- ✓ Analyse critique des méthodes employées pour les accès sur cordes et le positionnement au poste de travail ;

II. Évaluation du dossier

Ce dossier est évalué, mais c'est avant tout un support d'entretien.

Les fautes d'orthographe, la difficulté d'expression écrite ne sont pas prises en compte. L'essentiel est de décrire, avec "ses mots" et dans un langage professionnel, l'ensemble des situations rencontrées.

LES CRITERES D'ÉVALUATION

- Présentation du document
- Description de son expérience professionnelle
- Présentation succincte de ou des entreprises
- Description des chantiers
- Description des différentes opérations
- Rôle sur ces chantiers
- Choix des chantiers, contextes, tâches, etc.
- Description des moyens de prévention de chaque situation de travail
- Description des risques des chantiers
- Avis sur les méthodes employées

III. Entretien avec le jury

Le candidat s'entretient avec 2 membres du jury paritaire pendant 40 minutes environ. Le jury vérifie l'expérience professionnelle et les connaissances générales du candidat.

1. Soutenance du dossier 10 minutes ;
2. Entretien sur l'expérience professionnelle 20 minutes ;
3. Vérification des connaissances générales 10 minutes ;
4. Délibération des jurys 5 minutes ;

1. Soutenance du dossier de chantier

Le candidat expose pendant environ 10 minutes son expérience dans le métier et l'analyse des situations professionnelles vécues au travers de ses chantiers. L'exposé repose sur l'analyse du dossier fourni par le candidat et de son CV.

LES CRITERES D'ÉVALUATION

- Exposé sur son expérience professionnelle ;
- Choix des chantiers ;
- Description des chantiers ;
- Description des différentes opérations réalisées ;
- Rôle sur les chantiers ;
- Exposé sur les moyens de prévention ;
- Exposé sur la connaissance des risques liés à la réalisation des tâches sur cordes ;
- Exposé sur les méthodes employées ;

2. Entretien sur l'expérience professionnelle

Le jury vérifie l'expérience professionnelle du candidat pendant 20 minutes.

Le jury utilise le dossier comme support à la discussion. Il présente éventuellement des situations de travail différentes de celles présentées dans le dossier afin de vérifier si les réponses du candidat sont adaptées pour permettre la réalisation des chantiers en sécurité.

LES CRITERES D'ÉVALUATION

5. La pertinence et la justification de ses actions en situation normale ;
6. Capacité d'analyse des situations de travail dans son domaine de spécialité ;
7. La prise en compte, dans la préparation de ses interventions, des risques liés aux interventions sur cordes dans le domaine de spécialité ;
8. L'attitude de prudence dans la conduite de ses interventions ;
9. L'anticipation dans la gestion de son intervention ;
10. Les facultés d'adaptation face aux aléas de chantier, aux situations nouvelles ou dégradées ;
11. L'expérience professionnelle ;
12. Recul par rapport à la pratique professionnelle ;

Remarques générales sur les critères d'évaluation de l'entretien :

Les critères 1, 2, 3 sont évalués en première partie de l'entretien, c'est l'étude des cas du dossier présenté par le candidat. Les critères 4 & 5 peuvent servir de charnière dans la discussions, pour aborder la seconde partie de l'entretien.

La réflexion sur le retour d'expérience et le métier (le critère 6 à 8) est évaluée dans un deuxième temps.

3. vérifications des connaissances générales

Le jury vérifie les connaissances théoriques générales du candidat pendant 10 minutes.

Le QCM du candidat est utilisé comme support à la vérification des connaissances théoriques générales.

Le jury vérifie la compréhension des notions de : réglementation ; facteur de chute et force de choc ; force dans les palans ; polygone des forces sur les amarrages ; connaissances du matériel ; connaissances des ancrages ; organisation des secours ;